



FESTIVAL DU COWBOY

Avis à tous, report de la date initiale ! L'assemblée générale annuelle du Festival du Cowboy de Chambord aura lieu le 3 février 2025 à 19 h à la salle du conseil municipal de la Municipalité de Chambord.

Si vous désirez faire partie du conseil d'administration du Festival, veuillez communiquer avec nous et nous vous enverrons le formulaire de candidature à nous retourner. N'hésitez pas à nous écrire pour obtenir plus d'informations. Bienvenue à tous ceux et celles qui veulent y assister. 😊

Assemblée générale annuelle

Lundi 3 février 2025, 19 h
Salle du conseil municipal



ÉGLISE DE CHAMBORD

En vue d'une amorce de réflexion sur la reconversion de notre église, le 17 décembre dernier, c'est plus de 35 citoyens de Chambord qui ont été reçus par monsieur Émile Hudon, maire de St-Gédéon. À cette occasion, les participants ont pu entendre la réflexion derrière le projet de reconversion de leur église.

Différents sujets comme l'adhésion de la population, les enjeux, les obstacles rencontrés, les couts associés au projet, le financement et les différentes étapes de réalisation ont été discutés. Plusieurs questions et réponses ont émergé de ces échanges.

Cette rencontre s'est déroulée dans l'enceinte de la nouvelle salle multifonctionnelle à la satisfaction des participants.

Un futur pour notre église !

Réal Laroche
 Comité de pilotage-église de Chambord

BIBLIOTHÈQUE



Bonjour chers usagers!

Pour débiter la nouvelle année en beauté, j'aimerais que vous soyez bienveillants pour le retour des livres échus! Plusieurs livres ne reviennent pas et ça occasionne des pertes considérables pour la bibliothèque. Il serait donc très apprécié que vous rapportiez vos livres pour éviter qu'on vous appelle. Merci à l'avance de votre fidèle compréhension! 😊



N'oubliez pas que si la bibliothèque est fermée, vous pouvez mettre vos livres dans la boîte bleue à l'entrée. 😊

TAXES 2025

Surveillez vos boîtes aux lettres ! Les comptes de taxes pour l'année en cours vous seront acheminés en février.

Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 :

OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

Le conseil municipal a donné le mandat à Groupe 3D pour la réfection du terrain de tennis pour un montant de 68 352.64 \$ taxes incluses tel que la soumission du 2 décembre 2024, financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique.

OCTROI DU MANDAT POUR LE LETTRAGE DES CAMIONS CHEVROLET

Le conseil municipal a octroyé le mandat à Enseignes ESM pour le lettrage des camions Chevrolet pour un montant de 3 225.05 \$ taxes incluses tel que la soumission du 5 décembre 2024.

DÉPÔT DU PROJET DE SÉCURITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY

Le conseil a autorisé le dépôt du projet de sécurité et attractivité au fonds régions et ruralité de la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour un montant total de 37 795 \$ avec taxes (nouvelles étagères, peinture, etc.). De confirmer la part du promoteur de 20 % au montant de 9 448 \$.

Séance ordinaire du 13 janvier 2025 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-784 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 440 685 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE 530 MÈTRES DE TROTTOIRS

Un règlement d'emprunt a été adopté pour le projet de construction d'environ 530 mètres de trottoirs de la rue Principale. Une subvention de 100 000 \$ a été obtenue du programme PRIMA.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-785 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 747 257 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AMENÉE PHASE III

Un règlement d'emprunt a été adopté pour la reconstruction de la dernière partie de la conduite d'amenée. Nous sommes en attente de la réponse de notre demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour avancer.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-786 DÉCRÉTANT CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2019-653

Le conseil municipal a reconfirmé quatre programmes :

- Programme d'aide à l'entreprise privée ;
- Programme de crédit de taxes ;
- Programme de revitalisation ;
- Programme de soutien financier pour les projets structurants.

OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR RÉGIS GIRARD - CPA ET PAIEMENT

Le conseil municipal a accepté l'offre de service de monsieur Régis Girard - CPA pour la poursuite de son support en comptabilité pour un montant de 38 679.89 \$ pour une période de 17 semaines à raison de trois (3) jours semaine, financé par le surplus accumulé non affecté. Il a été autorisé le paiement des heures facturées à monsieur Régis Girard, CPA tel que convenu dans la soumission en date du 21 décembre 2023 pour un montant de 8 282.54 \$ financé par le surplus accumulé non affecté.

M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY - QUOTES-PARTS 2025

Le conseil municipal a accepté le paiement des quotes-parts à être versées à la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour l'année 2025 s'établissant à 566 416.88 \$.

AIDE AUX ORGANISMES - SUBVENTIONS 2025

Table de concertation des organismes, conditionnel à la démonstration des besoins financiers	1 500 \$
Club Plein Air Ouatouchouan	4 473 \$
Maison des jeunes l'Entre-Parenthèse	15 000 \$
Corporation de développement	11 500 \$
Club sportif de Chambord	21 747 \$
Coopérative de solidarité du Pavillon du Golf	10 000 \$



CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR ROUTE DE LA POINTE - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-264-2024

Le conseil municipal a modifié le contrat de déneigement du secteur de la route de la Pointe à Groupe 3D pour un montant supplémentaire de 574.88 \$ taxes incluses pour le déneigement de la bretelle 3 du chemin 19.

RÉPARATION DE TUYAUX À L'UNITÉ DE TRAITEMENT

Le conseil municipal a accordé un mandat à Plomberie Tremblay et Fils de 11 030.70 \$ pour la réparation de tuyaux à l'unité de traitement d'eau potable.

OCTROI DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES POTS DE FLEURS

Un mandat a été donné au Serre Dame Nature pour la préparation des pots de fleurs et l'achat d'ancrage pour la saison 2025 pour un montant de 4 361.23 \$ taxes incluses.

AUTORISATION DE PAIEMENT À EK ÉLECTRIK – SOUS-TERRAIN POUR LA GÉNÉRATRICE

Le conseil municipal a autorisé le paiement à EK Électrik pour l'installation sous-terrain pour la génératrice à la salle Gaston-Vallée pour un montant de 8 453.70 \$ taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE L'HABITATION DES 5 FLEURONS

Le conseil municipal a autorisé le budget révisé 2024 de l'Office d'Habitation des 5 Fleurons tel que reçu le 11 décembre 2024 et d'autoriser le paiement de l'écart de 1 742 \$.

LISTE DES PERMIS ÉMIS EN 2024

Madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des permis émis en 2024, représentant des couts déclarés de 22 068 \$ pour une valeur de 7 545 919 \$.

VENTE DE TERRAIN – MADAME ROSE BRASSARD ET MONSIEUR JEAN-GABRIEL TREMBLAY

Le conseil municipal a autorisé de vendre à madame Rose Brassard et monsieur Jean-Gabriel Tremblay, pour un prix de 9 779.84 \$ (terrain : 7 981.05 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 425.30 \$, T.V.Q. : 848,48 \$), le lot 5 009 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 926,80 mètres carrés (rue des Champs).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

-Adoption du règlement 2024-769 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-621 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme : Adoption de nouvelles règles pour les résidences secondaires à l'intérieur des zones de villégiature. Les résidences de tourisme sont autorisées à titre d'usage secondaire selon plusieurs conditions (permis de la Municipalité et CITQ, limite de permis par zone, etc.).

-Adoption du règlement 2024-770 ayant pour objet de modifier le règlement 2018-625 ayant pour titre « Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats » pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme : Obligation d'avoir un permis de 500 \$ de la Municipalité en matière de résidence de tourisme.

-Adoption du règlement 2024-774 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme (Règlement 2018-620) ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-620 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. du Domaine-du-Roy modifié par le règlement 292-2022 : Élargir le périmètre d'urbanisation pour la construction d'un nouveau développement résidentiel (prolonger la rue de la Plaine dans le secteur du CPE et nouveau secteur en parallèle de la rue des Champs). Nous devons assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

-Adoption du règlement 2024-775 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme règlement numéro 2018-620 modifié par le règlement numéro 2024-775 en vue d'assurer la concordance au règlement 292-2022 de la M.R.C. Domaine-du-Roy : Même explication que le règlement précédent pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme.

-Adoption du règlement numéro 2024-776 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 : Assurer la cohabitation entre l'usage hébergement commercial et l'usage résidentiel. Adapter la réglementation pour permettre à certains bâtiments principaux dérogatoires de se reconstruire à la suite d'un sinistre ou d'un incendie. Permettre que le presbytère soit éventuellement converti en auberge. Accepter que des résidences saisonnières soient vouées à devenir des résidences permanentes et que la population souhaite s'établir de manière permanente sur le territoire de la Municipalité de Chambord.

CHRONIQUE DU CONSEIL (SUITE)

-Adoption du règlement numéro 2024-777 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-621 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 22-ICO à même une partie de la zone 7-A : Permettre la construction de bâtiments commerciaux et industriels dans la zone 22 -ICO (rue de l'Avenir).

-Adoption du règlement numéro 2024-783 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à prévoir un cadre normatif pour les pavillons communautaires applicables aux zones récréatives « zone REC » : Permettre l'implantation d'un pavillon communautaire dans certaines zones (campings).

-Adoption du règlement 2024-787 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 : Préciser certains termes : « démolition », « reconstruction » et « résidence permanente/principale ».

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL (SALLE COMMUNAUTAIRE GASTON-VALLÉE) LE LUNDI, 3 FÉVRIER À 19 H

ATELIER DE PEINTURE C'LIN'ART



Les membres de l'Atelier de peinture C'lin'Art et son professeur, madame Céline Brisson, tiennent à remercier les élus municipaux, les bénévoles de la bibliothèque, la Maison des jeunes, le Festival du Cowboy, le Marché public ainsi que la population pour leur participation lors des événements du 20^e anniversaire.

MERCI D'ENCOURAGER LA CULTURE !

FADOQ

La FADOQ tient à vous remercier chaleureusement pour votre présence et votre participation à leur souper et soirée de Noël. Votre présence a joué un rôle dans la réussite de cet événement. L'ambiance était conviviale et chaleureuse. Tout ce qu'il espérait en préparant cette soirée. Merci encore à vous et à très bientôt !

ACTIVITÉS 2025

Tous les mercredis de 13 h à 16 h il y aura des jeux de poches, de cartes, de ping-pong et de palais américain, organisés par la FADOQ Cordialité de Chambord.



Bingo

Date : 2 février 2025

Heure : 18 h 30

Cout : 15 \$ par personne

Endroit : Salle Gaston-Vallée de Chambord



Souper et soirée St-Valentin

Date : 8 février 2025

Cout : Souper et soirée dansante au cout de 25 \$

Endroit : Salle Gaston-Vallée, 72 boulevard de la Montagne

Bienvenue à tous !



NEIGE SUR LES TROTTOIRS ET DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer de la neige sur les trottoirs ou dans les rues. Cette pratique peut rendre les déplacements dangereux et compliquer le travail des déneigeurs.

👉 Pourquoi est-ce important ?

▶ Les déneigeurs ne passent pas toujours derrière chaque dépôt de neige effectué par les citoyens ;

▶ Déposer de la neige sur la voie publique est une infraction, passible d'une amende.

Nous comptons sur votre collaboration pour garder nos rues sécuritaires et accessibles pour tous ! Merci de faire preuve de responsabilité et de déposer la neige dans des endroits appropriés.

Ensemble, créons un environnement plus sûr pour tous. ✨

RECHERCHE RESSOURCE TEMPORAIRE

📣 APPEL À TOUS : La Municipalité recherche une ressource temporaire ! 📣

En raison d'un surplus d'emplois, la Municipalité est actuellement à la recherche d'une ressource temporaire pour effectuer des tâches administratives, notamment des conciliations bancaires, des ajustements de revenus, et autres tâches connexes.

Si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par ce poste ou si vous êtes vous-même disponible, contactez Madame Julie Caron, directrice générale, au 418 342-6274 poste 207.

Merci de partager cette information pour aider à trouver la personne idéale !

INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 12 février 2025

Date de publication le 14 février 2025

